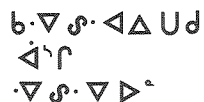




la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James



Siège social :
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale :
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
(418) 521-3895, poste 4642

Nouvelle adresse

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
Direction régionale du Nord-du-Québec
150, boulevard René-Lévesque Est
8^e étage, Boîte 97
Québec (Québec) G1R 4Y1
Tél.: (418) 528-7354
Fax : (418) 646-0266

**COMPTE RENDU DE LA 98^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
(ADOPTÉ)**

- DATE :** Le 5 mai 1997
- ENDROIT :** Conférence téléphonique de 10 h 30 à 12 h 00
- ÉTAIENT PRÉSENTS :**
- M. Luc Bouthillier, Québec
 - M. Yves Désilets, Canada, vice-président
 - M^e Robert Daigneault, Québec, président
 - M. Willie Iserhoff, ARC
 - M^{me} Ginette Lajoie, ARC
 - M. Jacques Lefebvre, Québec
 - M. Pierre Paulhus, Canada
 - M. Diom Roméo Saganash, ARC

 - M. Denis Bernatchez, secrétaire
- ÉTAIENT ABSENTS :**
- M^{me} Louise Filion, Québec
 - M^{me} Susanne Hilton, ARC



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président souhaite la bienvenue aux personnes qui participent à la conférence téléphonique et il ouvre la 98^e réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Relocalisation du secrétariat du CCEBJ à la Direction régionale du Nord-du-Québec (DRNDQ)**
- 3. Fin de la réunion**

2. RELOCALISATION DU SECRÉTARIAT DU CCEBJ À LA DIRECTION RÉGIONALE DU NORD-DU-QUÉBEC

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents à la conférence téléphonique. Il s'agit en fait de la deuxième conférence téléphonique sur le même sujet. La conférence téléphonique précédente a eu lieu, le 26 mars 1997, et avait donné lieu à une résolution du CCEBJ qui a été envoyée au ministre du MEF.

Le président rappelle que le CCEBJ a soumis au ministre du MEF un mémoire et un projet d'entente administrative sur le type de relation qui devrait exister entre nos deux organismes. À ce jour, le CCEBJ n'a pas reçu de réponse du MEF à ce sujet. La même situation prévaut pour notre dernière proposition budgétaire.

Il y a bien sûr le problème de la relocalisation du secrétariat du CCEBJ qui fait problème mais plus encore, il y a le manque d'écoute que le CCEBJ subit des gouvernements, comme le souligne le président.

M^{mes} Diane Gaudet et Suzanne Giguère sont deux nouvelles personnes au MEF qui occupent les postes clés de sous-ministre et de sous-ministre adjoint. À notre avis, ces personnes ne connaissent pas encore le CCEBJ ni la CBJNQ.

La base de fonctionnement du MEF avec le CCEBJ repose sur l'entente administrative signée par les deux parties, en 1985. Le MEF et le CCEBJ ont

tous deux dénoncé cette entente depuis 1995. Le CCEBJ doit rencontrer rapidement le ministre du MEF afin de clarifier la situation et d'établir les ponts nécessaires à une compréhension mutuelle adéquate. Le président a contacté la responsable de l'agenda du ministre à cet effet.

Le 25 avril 1997, le secrétaire a reçu de M^{me} Suzanne Giguère une lettre confirmant son affectation à la Direction régionale du Nord-du-Québec. Le CCEBJ doit maintenant déterminer une stratégie à adopter étant donné les circonstances. Peut-on demander une injonction? Est-ce trop coûteux? Le CCEBJ doit-il envoyer une lettre d'affectation à son propre secrétaire?

Comme l'a confirmé M. Pierre Lefebvre au président, le transfert à la DRNDQ touche le CCEBJ, le COMEV, le COMEX et les analystes du MEF pour les questions nordiques. M. Lefebvre lui a également confirmé que le budget du CCEBJ se trouverait dorénavant dans un poste budgétaire distinct et que le secrétaire avait reçu une délégation de signature pour le budget du CCEBJ. Cette délégation de signature serait le résultat des interventions de M^e Robert Daigneault.

Le président tient à normaliser les relations avec le MEF. Il ne tient pas à partir en guerre avec le MEF quoique le MEF mette présentement beaucoup de pression sur le CCEBJ.

Un représentant nommé par le Canada constate que le MEF ne tient absolument pas compte de l'argumentation juridique du CCEBJ. Il faudrait rencontrer le ministre, la sous-ministre et leurs conseillers juridiques.

Le président informe les membres que des démarches ont été faites auprès de la Vice-Grand Chef du Grand Conseil des Cris afin de la sensibiliser à cette situation. Il y aurait peut-être des démarches à faire auprès de l'administrateur fédéral compte tenu que le ministre fédéral de l'environnement ne semble pas vouloir rencontrer le CCEBJ. Il est important de noter cependant que les administrateurs fédéral et provincial n'ont à considérer qu'un aspect du problème, c'est-à-dire l'application de la procédure prévue à la CBJNQ.

Une représentante nommée par la partie crie croit que le CCEBJ pourrait engager son propre secrétaire comme cela se fait pour le CCCPP. Une proposition de ce type pourrait être faite à M^{me} Gaudet. Dans l'intérim, le secrétariat pourrait être relocalisé à la DRNDQ. Dans deux mois, le CCEBJ pourrait le transférer où bon lui semble. En déménageant les dossiers du CCEBJ, le MEF déplace illégalement le secrétariat.

Un représentant nommé par le Québec constate qu'il faudrait obtenir des clarifications sur le statut administratif du secrétaire du CCEBJ. Quel rôle joue le MEF? Quel est le statut administratif du président du CCEBJ par rapport au secrétaire. Il propose que le secrétaire demande l'avis du directeur des ressources humaines à ce sujet. Les discussions avec le MEF doivent continuer et l'on doit tenter de trouver un terrain d'entente. À ce chapitre, la rencontre du 8 mai prochain avec M^{me} Gaudet aura une importance majeure puisque c'est à cette occasion que l'on sera en mesure d'expliquer le rôle et le mandat du CCEBJ et de comprendre le rationnel du MEF dans ce dossier litigieux.

Le président souhaite que M^e Robert Daigneault et Yves Désilets se joignent à lui pour la rencontre du 8 mai prochain. M^{me} Gaudet sera invitée à la prochaine réunion du CCEBJ qui aura lieu à Waskaganish en juin prochain.

3. FIN DE LA RÉUNION

La conférence téléphonique se termine à 12 h 00. Le président remercie les membres de leur participation.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire